

**PA/PNRMR/ACCOMPAGNEMENT SENTIER INCLUSIF/2025/07**

**DCE/CCATP**

**1. Pouvoir adjudicateur**

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Maison du Parc

Chemin de Nanteuil

51480 Pourcy

SIRET : 255 100 075 00027

[contact@parc-montagnedereims.fr](mailto:contact@parc-montagnedereims.fr)

Tel : 03 26 59 44 44

[www.parc-montagnedereims.fr](http://www.parc-montagnedereims.fr)

Représenté par Madame Caroline BENOIT, Présidente

**Personnes habilitées à donner des renseignements :**

**Technique :**

Madame Emmanuelle DEON, Chargée de mission tourisme, loisirs et mobilités durables

[e.deon@parc-montagnedereims.fr](mailto:e.deon@parc-montagnedereims.fr)

**Administratif :**

Monsieur Éric LALLEMENT, Directeur adjoint, responsable administratif et financier

[e.lallement@parc-montagnedereims.fr](mailto:e.lallement@parc-montagnedereims.fr)

**2. Objet du marché public :**

Prestation de conseil pour la définition de dispositifs pédagogiques et sensoriels à destination des publics en situation de handicap visuel et réalisation de maquettes 3D.

Code CPV	75130000-6	Service d'appui aux services publics
	75200000-8	Prestation de service pour la collectivité
	75125000-8	Services administratifs dans le secteur du tourisme
	33196200-2	Équipement pour personnes handicapées

➤ La livraison finale est attendue pour :

- o 4.2.A Livraison textes et pré-maquettes : au plus tard **le 02/05/2025**
- o 4.2.B Relecture des BAT des panneaux : au plus tard **le 15/07/2025**
- o 4.2.C Fourniture d'éléments rédactionnels, audio et maquettes 3D : au plus tard **le 15/07/2025**

- Date limite de remise des offres : **19/03/2025 – 12h00**
- Les offres seront à déposer obligatoirement sur le profil acheteur [www.proxilegales.fr](http://www.proxilegales.fr)**
- Négociation : La collectivité se réserve la possibilité de mise en place d'une négociation avec les candidats de son choix (3 mini) préalablement classés selon l'article 3 du DCE.
- Date de notification envisagée : **Semaine 14 / 2025**
- Marché à procédure adapté passé selon l'article L2123-1 du code de la commande publique
- Le présent Marché est composé : **d'une offre de base**
- Sous-traitance : autorisée
- Délai de validité des offres : 1 mois
- La signature de la proposition commerciale tiendra lieu d'acte d'engagement.

L'offre présentée par le candidat devra contenir :

- **Le présent DCE-CCATP complété, paraphé et signé,**
- Une note méthodologique précisant :
  - Le mode de fonctionnement envisagé, un calendrier prévisionnel, et tout autre élément jugé utile par le candidat pour la compréhension de sa proposition.
  - Un descriptif des moyens humains mobilisés pour cette prestation ainsi que les expériences/références du candidat en matière de prestations similaires en lien avec les thématiques,
- Un devis détaillé.

Le prix sera ferme et non révisable.

Le prix proposé devra inclure l'ensemble des frais liés à la prestation.

### 3. Critères d'attribution de l'offre

L'offre sera attribuée au candidat présentant la proposition économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'évaluations, listés ci-dessous avec leur pondération :

<b>Qualité technique de l'offre</b>	<b>60 %</b>
<i><b>Dont note méthodologique</b> détaillée présentant la compréhension des enjeux, la démarche envisagée, le phasage prévu, le calendrier et les délais à respecter</i>	30%
<i><b>Dont Références du candidat</b> : qualité des moyens humains mobilisés, compétences et expériences en matière de prestations similaires</i>	30%
<b>Prix de la prestation</b>	<b>40 %</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

Le cas échéant, en cas de mise en place d'une négociation, ces critères seront également utilisés pour sélectionner les candidats.

## **4. Descriptif technique de la prestation demandée**

### **4.1 Contexte**

La Montagne de Reims domine la plaine champenoise. Ses paysages variés, caractérisés par la trilogie « forêts, vignes, cultures », donnent au Parc naturel régional une identité singulière.

Un Parc naturel régional (PNR) est un espace rural habité, reconnu par l'Etat pour son intérêt patrimonial remarquable mais à l'équilibre fragile. Des actions sont mises en œuvre quotidiennement par le Parc et l'ensemble de ses partenaires pour protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager de la Montagne de Reims.

### ***Le projet de sentier pédagogique inclusif autour des mares de Rilly-la-Montagne***

La commune viticole de Rilly-la-Montagne est située dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Sa forêt communale présente un intérêt écologique notamment grâce à la présence d'une faune et d'une flore caractéristiques des milieux humides. Ces thématiques sont à valoriser pour sensibiliser les publics à leur importance.

En 2021, la commune a sollicité l'accompagnement du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et des co-financements (Agence de l'Eau Seine Normandie, Grand Reims) afin de restaurer et valoriser ce secteur. Ceci a donné lieu à un travail de restauration de plusieurs mares. De premiers travaux ont été réalisés en 2023 et se poursuivront jusqu'en 2025.

En complément, la commune souhaite créer un sentier pédagogique valorisant le patrimoine naturel pouvant être abordé le long de ce sentier, à travers des panneaux thématiques. Les panneaux et mobiliers de ce sentier viseront à être inclusifs :

- Auprès des personnes aveugles et malvoyantes (éléments tactiles, audio, sensoriels...) au moins en partie,
- Auprès du grand public (vulgarisation des propos, méthode de rédaction FALC - Facile à Lire et à Comprendre),
- Pour les personnes ayant des difficultés à marcher de longues distances (notamment par la pose de bancs le long du sentier de 2,8 km.

### ***Avancée du projet***

A ce stade, le PNR de la Montagne de Reims et la commune ont bénéficié d'un accompagnement permettant de définir des formats précis de panneaux et mobiliers afin de remplir les ambitions d'inclusivité évoquées ci-dessus. La commune a pu dans la foulée, dans le cadre d'un marché public, identifier la société qui réalisera la PAO et la fabrication des panneaux.

L'équipe du PNR de la Montagne de Reims coordonne actuellement la collecte d'informations et la rédaction de « premiers jets » de textes et contenus qui enrichiront les panneaux pédagogiques. Cette base de travail sera finalisée courant mars par des éléments les plus aboutis possibles, mais qui nécessiteront : une reformulation pour plus de cohérence d'ensemble, un œil avisé pour une rédaction en FALC, et un accompagnement quant au positionnement des éléments sur les futurs panneaux.

Précision importante : les formats des panneaux (types de panneaux, dimensions,...) sont d'ores et déjà définis et ne seront pas modifiables. Ils sont précisés en annexe.

## **4.2 Prestation attendue**

La prestation attendue se décompose comme suit :

### **4.2.A - Reformulation / rédaction des textes définitifs de 9 panneaux et élaboration de pré-maquettes**

Sur la base de textes transmis par le PNR et ayant fait l'objet d'une validation des partenaires du projet (commune, conseil scientifique du PNR ,...), le prestataire devra, dans le cadre de la présente prestation :

- **Reformuler les titres et textes des panneaux**

La reformulation / rédaction des contenus textes finalisés, vise à atteindre les objectifs du projet, c'est-à-dire :

- Un ton clair, percutant et engageant,
- Une bonne compréhension des messages, par la cible la plus large possible (familles, non-initiés aux thématiques présentées, ...) ; notamment par l'emploi de la norme de rédaction FALC (Facile à Lire et à Comprendre),
- Une cohérence d'ensemble aux différents panneaux du sentier (ex : uniformisation du ton),
- Faciliter l'expérience pour les visiteurs (ex : lorsque nécessaire, ajout de « consignes engageantes » invitant les visiteurs à faire usage des éléments tactiles et ludiques sur les panneaux).

En fonction du format prévu pour chaque panneau, qui devra être pris en compte, ce travail pourra amener le prestataire à synthétiser certains propos, ou à l'inverse, à solliciter le PNR afin de fournir des éléments complémentaires (plus de détails concernant une thématique, ajout d'un texte sur un sujet complémentaire...), qui devront alors également être reformulés.

La traduction des textes en langue anglaise n'est pas incluse dans le marché. Cependant, les éléments de texte à faire traduire par le PNR (pour la traduction en anglais « à minima » prévue sur ces panneaux), devront être sélectionnés par le prestataire (ex : les faire figurer en couleur dans le texte) dans un objectif de cohérence et de ne pas alourdir le contenu des futurs panneaux (sélectionner les éléments essentiels à traduire).

**DCE COMPLET UNIQUEMENT TELECHARGEABLE SUR  
LE PROFIL ACHETEUR  
WWW.PROXILEGALES.FR**

